

COMPTE-RENDU DE RELAIS DE QUARTIERS

DU 10 AVRIL 2015

En mairie, salle du Conseil Municipal

Etaient présents : voir fiche de présence jointe.

Mr Nicod demande s'il y a de questions concernant le dernier compte rendu de réunion.

Mr Méresse ne l'a pas reçu. Une copie lui est remise.



Mr Berthet : Mr Mancini devait me rencontrer pour discuter des 7 points que je lui avais soumis. Depuis, je n'ai pas de réponse.

Mr Nicod : Mr Mancini va arriver un peu plus tard. Il fait partie de la Police Nationale et son travail absorbe beaucoup de son temps.

Mr Bardin confirme qu'une rencontre est prévue.



Mr Page : les **problèmes de stationnement rencontrés dans le secteur des Maires André** peuvent être transposés rue Centrale. Absence de système de ralentissement des voitures.

Mr Nicod admet que la situation est préoccupante et qu'elle le sera de plus en plus avec les nouvelles lois d'urbanisme et la vente « à la découpe ». Il ajoute que le PLU va bientôt être mis en révision.

Mr Niel : le problème n'évoluera pas dans le bon sens. Aujourd'hui, 3 places de stationnement sont prévues par permis de construire. Ce chiffre va baisser à 2.

Mr Page : Peut-être faudrait-il faire passer une information dans le Beynost Infos ?

Mr Nicod : Ne pas se garer devant un panneau qui l'interdit est une question de civisme.



Mr Dusonchet : Remercie Mr Mancini (qui n'est pas encore arrivé) pour la rapidité de son intervention concernant les poubelles des Dauphinières.

Mme Terrier (absente) devait apporter des réponses **concernant les enseignes autour de Leclerc**.

Mr Nicod : Nous sommes en discussion avec la SEPRIC, mais le montage de cette zone commerciale est très compliqué, ainsi qu'avec les Services de l'Hygiène pour les problèmes de propreté. Caroline Terrier s'est bien impliquée dans ce dossier. La question qui se pose est la suivante : l'installation de clôtures sera à la charge de qui ? Un dossier est monté auprès de l'ARS.

Mr Mancini : en ce qui concerne les panneaux publicitaires posés sauvagement, la police municipale les retire régulièrement en vain.



Mr Nicod : Les problèmes de propreté dans la zone commerciale risquent de se compliquer davantage par le fait que Beynost est pressenti pour accueillir cette année **l'aire provisoire de grand passage**. Personnellement je ne suis pas d'accord. Une réunion d'urgence est prévue à la CCMP le 15 avril en début d'après-midi. Elle permettra de définir l'aire choisie. L'agriculteur Mr Bouvier, dont le terrain avait été investi sauvagement l'année dernière, a d'ores et déjà donné son accord pour cette année. L'idéal d'après moi serait la zone Actinove qui dispose de 7 hectares.

Mr Durdilly : Combien de temps resteraient-ils ?

Mr Nicod : 6 passages sont prévus.

Mr Niel : jusqu'à 250 personnes sont attendues en même temps.

Mr Nicod : c'est la CCMP qui est chargée d'organiser la logistique autour de cet accueil. Beynost n'a qu'un pouvoir de police.

Mr Berthet : Quel est notre recours ?

Mr Nicod : aucun, si ce n'est de sécuriser la zone et de veiller à la propreté des lieux en proposant des toilettes sèches par exemple.



Mr Dusonchet fait remarquer que le panneau vitré sur la façade de la mairie a été vandalisé pendant la nuit.

Mr Nicod répond qu'il est difficile d'**assurer une surveillance suivie** dans la mesure où la police municipale n'est plus en fonction à partir de 17 heures. Les sorties aléatoires organisées avec Mr Mancini entre 18 et 23 heures ne résolvent pas les problèmes. Les contrevenants jouent à cache-cache avec la police.

Malgré tout, dix anciens cambriolages effectués sur Beynost viennent d'être élucidés après 18 mois d'enquête.

Mr Berthet suggère de relever l'ADN ou les empreintes sur les canettes de bière qui traînent.

Mr Mancini répond que ces dispositifs sont très onéreux et qu'ils ne sont utilisés que sur de grosses affaires.



Mr Page : Comment progresse **le projet des Voisins vigilants** ?

Mr Mancini : la mise en place de ce dispositif a été ralentie par les élections qui viennent d'avoir lieu. Il nous reste à informer le Colonel de gendarmerie de l'Ain afin qu'il intervienne pour que cet outil soit en place pour l'été qui arrive. Il nous faut également rencontrer le Préfet.

Mr Dusonchet : Il y aurait beaucoup de volontaires pour assurer cette surveillance sur Beynost.



Mr Mancini demande s'il y a des questions concernant la **Charte des Relais de Quartiers**.

Mr Nicod la remet à Mr Méresse qui ne l'avait pas reçue.

Mr Delorme aurait aimé que Mr Mancini soit désigné, dans la charte, comme interface entre les représentants de la Commune et les représentants des quartiers.

Mr Mancini répond qu'en cas de changement de personne, cela nécessiterait de modifier la Charte.

Mme Maciocia rajoutera sur le prochain Beynost Infos les noms des deux nouveaux représentants de quartiers : Mme Magat et Mr Méresse.

A la demande de **Mr Dusonchet**, **Mr Aubernon** se propose de rédiger une petite synthèse des thèmes traités pendant les réunions, à inclure également dans le journal de la Commune.



Concernant **le sujet des poubelles** soulevé par **Mr Marquis**, Mr Mancini répond qu'il s'agit d'un problème de voisinage. Les conteneurs doivent être sortis le soir et rentrés le matin après le passage des éboueurs. Il est impossible de construire un abri à cet endroit. Cette situation se retrouve un peu partout dans le village. Les propriétaires doivent regrouper leurs conteneurs à disposition dans leur voie privée.

Mme Maciocia souligne qu'un rappel des règles est régulièrement fait dans le Beynost Infos.

Mr Nicod évoque les dépôts sauvages retrouvés à divers endroits.

Mr Renevier suggère de distribuer des contraventions aux personnes qui ne respectent pas les règles, comme la loi l'autorise.



Mr Renevier aborde le sujet du **tronçon du chemin de la Sereine qui passe devant le Lotissement des Tournesols**. Beaucoup de camions et autres véhicules passent par là et

l'absence de trottoir rend la circulation à pieds dangereuse. Il propose de rehausser la voie de quelques centimètres le long des maisons pour protéger les piétons.

Mr Mancini répond qu'une étude serait intéressante à réaliser sur ce sujet. Mettre ce tronçon en sens unique par exemple, en partant du Chemin de la Sereine vers la voirie départementale qui dessert le rond-point permettrait de réduire énormément le flux de véhicules. Cette solution jouerait en faveur des piétons et des cyclistes dans le sens du centre du village.

Mr Nicod : cela pourrait être une solution temporaire mais l'accord du Département serait sûrement nécessaire.

Mr Mancini pense qu'une partie de la voirie entre dans les compétences de la Communauté de communes.

Il se rendra sur place pour étudier plus précisément ce dossier.

Plus généralement, il soulève les problèmes de circulation dans tout le village. Travailler sur **un nouveau plan de circulation** va devenir incontournable, en prévoyant des dispositifs permettant le ralentissement de la vitesse, comme les chicanes ou le stationnement alternatif, afin de ne pas favoriser la traversée de l'intérieur du village comme moyen de contourner la route départementale.

Lors de la révision du PLU, la déviation du village avait été envisagée, le tracé passant derrière le collège de Beynost et rejoignant la CD 61b avec un impact sur les terres agricoles. Le Conseil Général et La Boisse avaient émis un avis défavorable à ce sujet. Il aurait fallu étayer davantage le dossier.



Mr Renevier revient sur sa demande de **déplacement de boîte aux lettres**.

Mr Mancini va demander un rendez-vous au receveur afin que la boîte soit déplacée vers le stade Level.



Mr Renevier aborde le problème de **la hauteur de gerbage** côté Chemin du Château du Soleil dans l'enceinte **des Ets Girardon**. Selon lui, le gerbage ne doit pas dépasser 7 mètres de hauteur.

Mme Maciocia souligne que les grillages ont souffert sous le poids des matériaux qui passent largement au-dessus.

Mr Nicod ajoute que les règles de sécurité ne sont pas respectées. Un courrier recommandé sera adressé aux Ets Girardon. **Mr Mancini** va se déplacer pour constater précisément ce qu'il en est.



Mr Renevier énonce le problème des **déchets trouvés de façon récurrente dans les fossés** du Chemin du Château du Soleil et impasse de la Sereine.

Mr Mancini répond que la brigade Mac Do intervient sur demande pour ramasser les déchets. C'est à nouveau un problème de manque de civisme, puisque des déchets sont souvent jetés à côté des poubelles mises à disposition.



Mr Renevier parle de la vitesse de certains véhicules qui empruntent le passage souterrain Chemin de la Sereine en direction de Leclerc.

Mr Mancini répond que les dos d'âne ne sont plus permis et que les coussins berlinois sont peu efficaces. Les bandes rugueuses font du bruit.

Mr Nicod ajoute que le retard pris pour le lancement du deuxième passage souterrain contribue à accentuer le flux de véhicules qui passent par là.

Mr Renevier : une personne à mobilité réduite qui habite dans le secteur du Château Soleil est dans l'impossibilité de se rendre à Leclerc par ses propres moyens, malgré la petite distance, du fait de tous les obstacles qu'il trouve sur son chemin : panneaux à hauteur

d'homme Chemin du Sermoraz, lampadaires au milieu du trottoir, bordure entre l'entreprise Appro et Leclerc qui l'oblige à descendre sur la chaussée.

Mr Mancini fera le cheminement dont il est question afin de relever tous les obstacles à supprimer.

Mr Bardin ajoute qu'une étude concernant l'accessibilité doit être réalisée avant le mois de septembre.



Mr Perret indique que le plan qui est en possession des représentants de quartiers n'est pas en harmonie avec la charte qui leur a été remise. Tous les quartiers ne sont pas inscrits.

Mr Mancini déclare qu'un nouveau plan mis à jour sera remis à tout le monde lors de la prochaine réunion.



Mr Durdilly demande si Mr Mancini a pu examiner les points qu'il lui a soumis par mail en prévision de cette réunion. Il remet des photos prises depuis son balcon. Mr Nicod n'en a pas eu connaissance.

Mr Mancini a répondu concernant les problèmes de graviers relevés par Mme Morel.

Mme Morel intervient pour dire que certains de ses messages se sont trouvés bloqués en tant que spam dans la messagerie de l'Accueil Mairie.

Mme Maciocia répond qu'il vaut mieux envoyer les messages sur la messagerie de Mr le Maire également pour plus de sûreté : maire@ville-beynost.fr

Mr Nicod informe l'assistance que **la Poste va désormais fermer un jour par semaine**, et que les boîtes postales seront accessibles depuis l'extérieur. Un compte rendu de la réunion traitant ce sujet est en cours de rédaction.



Mr Durdilly aborde le problème des **nombreux détrit­us éparpillés** sur un terrain longeant le Chemin de la Vache, de même que les carcasses de voitures qui se trouvent sur le chemin montant au motocross.

Mr Nicod répond qu'il s'agit de terrains privés et qu'il est difficile d'intervenir dans ces conditions. Les détrit­us du Chemin de la Vache ont été partiellement nettoyés. En ce qui concerne un dépôt d'ordures sauvage retrouvé sur le plateau, une enquête est en cours et certains éléments trouvés sur place permettent de la faire avancer.



Mme Morel soulève le problème des rampes bétonnées destinées aux poussettes et chaises roulantes dans la **Zac des Grandes Terres**, qui sont trop pentues pour être utilisables.

Mr Durdilly ajoute que les marches en bois des escaliers sont glissantes. Des clous saillent également.

Mr Nicod répond que les rampes trop pentues sont le résultat d'une erreur de construction. Les services techniques interviendront dans un premier temps pour réparer les clous saillant des marches.

Mr Mancini ajoute que ce problème entrera dans une étude globale.

Mr Durdilly attire l'attention sur les problèmes d'écoulement des eaux pluviales.

Mr Méresse remarque que plusieurs lampadaires ne fonctionnent plus depuis plus d'un an.



Mr Dusonchet demande s'il est toujours d'actualité d'aménager le secteur de la Robinette.

Mr Nicod répond que la CCMP doit réaliser une aire de repos. La commune a acquis du foncier mais le projet est bloqué par le fait qu'il en manque encore 3 400 m² à acquérir. Le propriétaire ne souhaite pas vendre mais désire échanger sa parcelle.

Mr Bardin souligne que la commune ne possède pas de parcelle à lui proposer en échange.



Mr Marquis évoque l'intervention nocturne qui s'est déroulée le 25 mars dernier sur les réseaux.

Mr Mancini répond que les élus n'étaient pas informés.



Mr Page demande ce qu'il est advenu de la fontaine de la maison Romand.

Mr Aubernon répond qu'elle a été mise de côté et conservée.

Il en va de même pour les pavés récupérés et le porche qui a été déposé.



Mme Morel s'interroge sur la possibilité d'organiser des réunions par quartier de façon à ce que la population concernée puisse rencontrer et faire la connaissance du représentant de son quartier.

Mr Nicod répond qu'il ne faut pas abuser de la disponibilité des représentants. Une information a été communiquée dans le Beynost Infos. Mme Maciocia la complètera si besoin.

Mr Mancini ajoute que des réunions spéciales sont déjà organisées ponctuellement dans le cadre de gros dossiers particuliers.

La prochaine réunion est fixée au Samedi 20 juin à 9h00.